

Instructions

Il est important que vous répondiez la question suivante :

Avez-vous soumis la violation présumée du code de déontologie à l'autorité publique compétente (gouvernement local, district rural ou commission de services régionaux)?

Qui Non

Si vous avez répondu **OUI** mais votre plainte **n'a pas été résolue** auprès de l'autorité publique conformément à son code de déontologie, la Commission de la gouvernance locale peut accepter votre plainte et déterminer si une enquête est justifiée.

Si vous avez répondu **NON** :

La Commission de la gouvernance locale ne peut pas accepter votre plainte en ce moment.

Avant que la Commission de la gouvernance locale puisse accepter une plainte, vous devez d'abord suivre la procédure décrite dans le code de déontologie applicable de l'autorité publique.

L'autorité publique devrait disposer d'un processus officiel pour régler les plaintes relatives au code de déontologie.

Voici certains des documents à joindre à votre plainte.

(Ce ne sont que des exemples et ne sont pas obligatoires pour déposer votre plainte. La Commission de la gouvernance locale peut également demander des documents supplémentaires à moment donné.)

Documents	Commentaires
Un exemplaire du code de déontologie de l'autorité publique.	
Un exemplaire de la plainte que vous avez déposée auprès de l'autorité publique.	

Documentation des résultats de votre plainte.	
Tout document supplémentaire.	
<p>Autres documents ou éléments de preuves Par exemple : Documents, enregistrements vidéo, photos, messages vocaux ou textes, etc., qui, selon vous, pourraient être utiles à la Commission dans l'examen de votre plainte. Veuillez les énumérer ci-dessous afin de pouvoir vous y référer lorsque nous communiquerons avec vous pour discuter de votre plainte.</p>	
Nom de l'élément de preuve ou de la documentation	Commentaires

J'atteste qu'à ma connaissance les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.

Nom	Date

